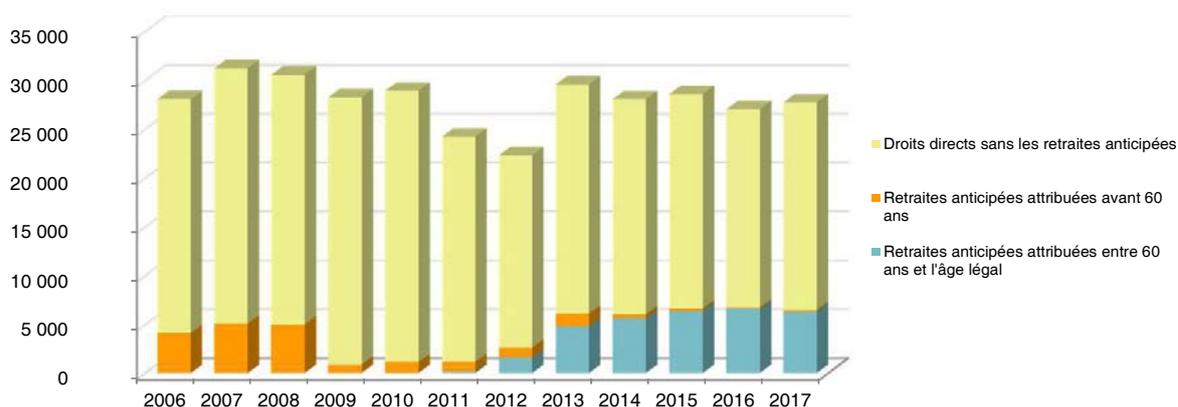


Retraités résidant en Carsat Midi-Pyrénées

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 128	20 017	34 145
Droits directs (retraites personnelles)	13 076	14 615	27 691
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 052	5 402	6 454
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	915	1 125	2 040

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 500	1 950	6 450
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,2 ans	74,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,5%	10,7%	9,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,6%	14,5%	14,1%
Polypensionnés	52,1%	40,7%	46,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	262 628	334 353	596 981
Retraités percevant un droit direct seul	252 095	241 063	493 158
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 886	18 510	20 396
Retraités percevant les deux à la fois	8 647	74 780	83 427
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,3%	3,7%	3,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	42 811	15 746	58 557
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	712 €	584 €	640 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 129 €	969 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,9%	55,2%	41,5%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

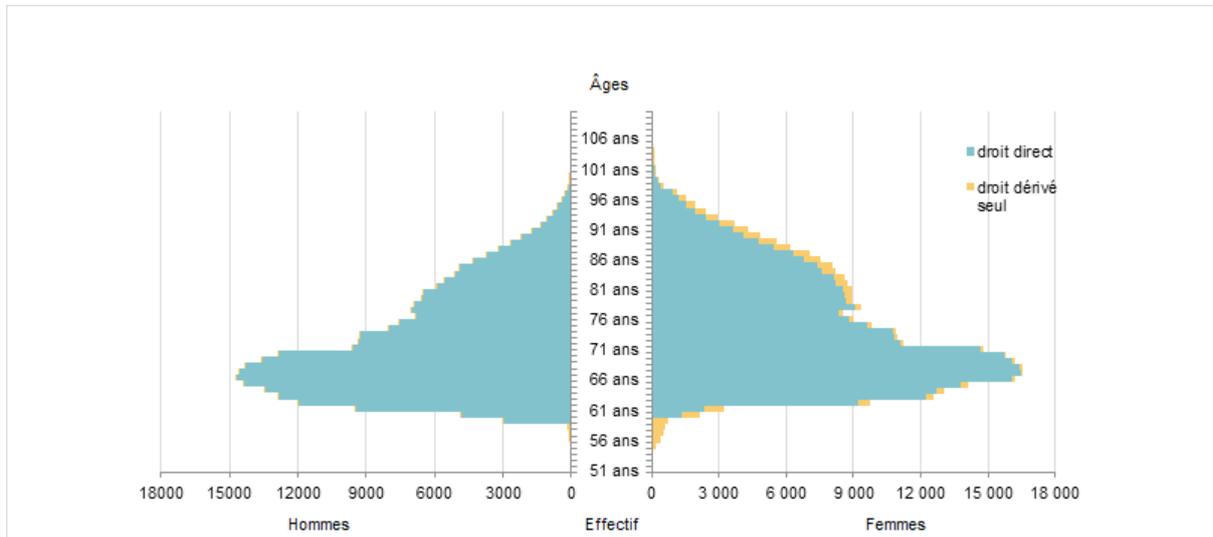
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

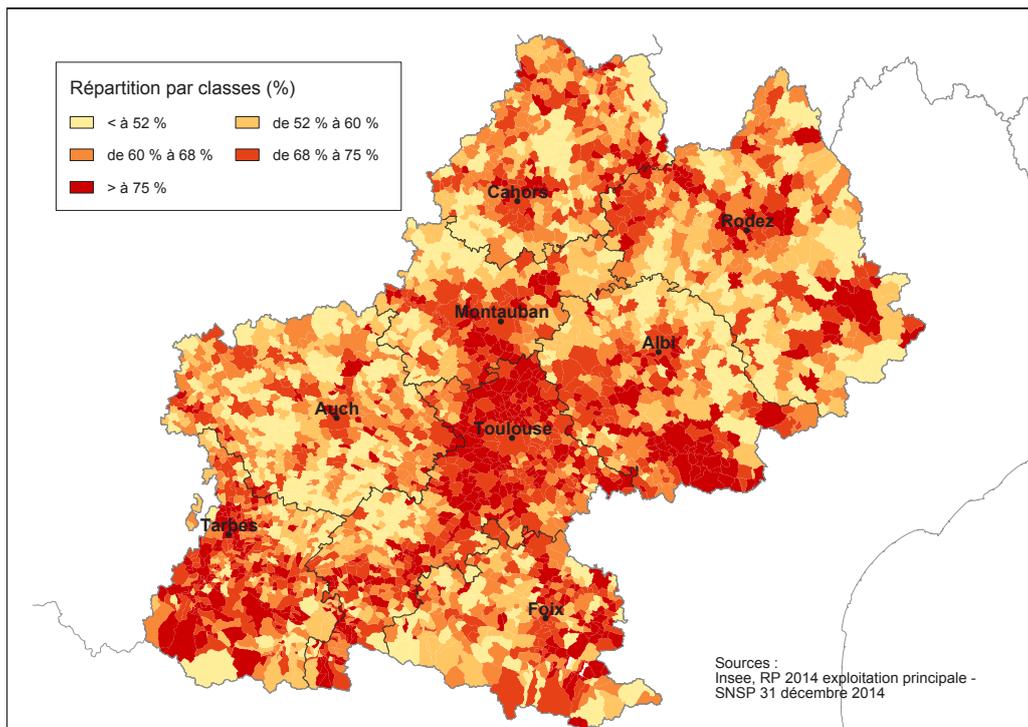
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Midi-Pyrénées

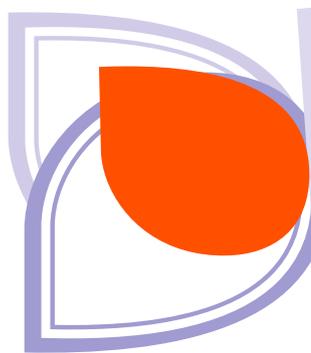


Prestataires payés par la Carsat Midi-Pyrénées

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
09 - Ariège	14 275	17 295	31 570
12 - Aveyron	25 692	33 056	58 748
31 - Haute-Garonne	88 285	110 142	198 427
32 - Gers	16 064	21 189	37 253
46 - Lot	15 550	19 760	35 310
65 - Hautes-Pyrénées	22 435	29 060	51 495
81 - Tarn	36 193	46 262	82 455
82 - Tarn-et-Garonne	19 952	25 529	45 481
Total Carsat Midi-Pyrénées	238 446	302 293	540 739
Total hors Carsat Midi-Pyrénées	22 151	25 616	47 767
Ensemble des prestataires	260 597	327 909	588 506

Sources : Cnav, SNSP, Insee
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur www.lassuranceretraite.fr,
www.statistiques-recherches.cnnav.fr et Twitter.

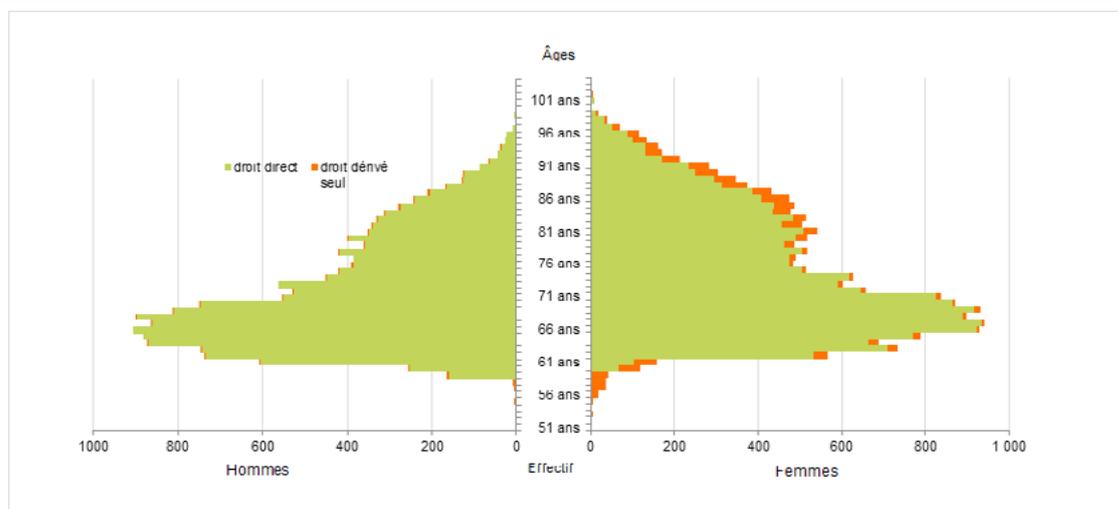


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	830	1 172	2 002
Droits directs (retraites personnelles)	749	844	1 593
Droits dérivés (retraites de réversion)	81	328	409
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	75	70	145
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	239	90	329
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,3 ans	74,1 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	54,7%	37,3%	45,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	15 778	19 179	34 957
Retraités percevant un droit direct seul	15 088	13 025	28 113
Retraités percevant un droit dérivé seul	101	1 277	1 378
Retraités percevant les deux à la fois	589	4 877	5 466
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,7%	4,2%	4,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 683	783	3 466
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,3 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	696 €	567 €	625 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 087 €	922 €	1 011 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,3%	59,8%	43,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

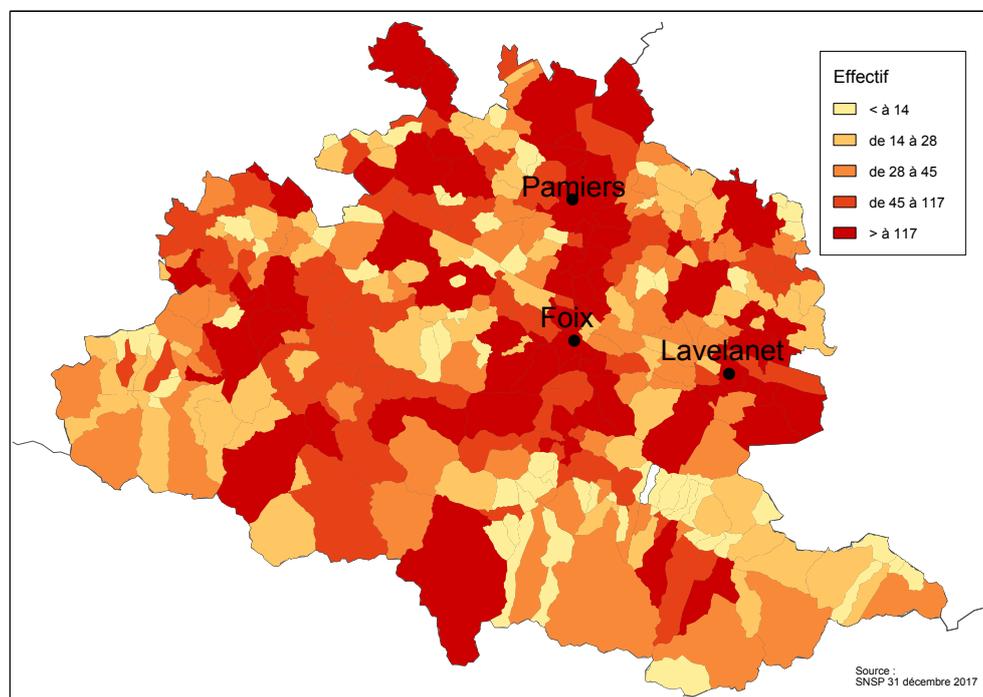
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Pamiers			
Nombre total de retraités	1 310	1 825	3 135
Retraités percevant un droit direct seul	1 250	1 173	2 423
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	125	130
Retraités percevant les deux à la fois	55	527	582
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	7,7%	6,7%
Foix			
Nombre total de retraités	863	1 231	2 094
Retraités percevant un droit direct seul	825	872	1 697
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	59	65
Retraités percevant les deux à la fois	32	300	332
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	5,3%	4,9%
Lavelanet			
Nombre total de retraités	872	1 128	2 000
Retraités percevant un droit direct seul	817	689	1 506
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	61	63
Retraités percevant les deux à la fois	53	378	431
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	4,7%	4,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

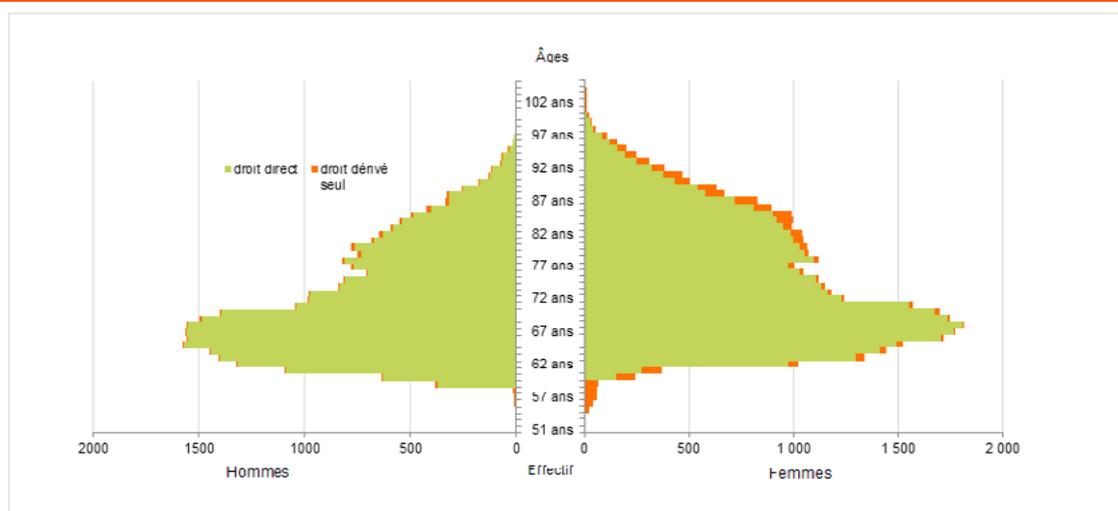


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 556	2 149	3 705
Droits directs (retraites personnelles)	1 423	1 522	2 945
Droits dérivés (retraites de réversion)	133	627	760
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	70	91	161
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	588	220	808
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	78,2 ans	74,2 ans	74,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	52,1%	45,5%	48,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	28 997	37 118	66 115
Retraités percevant un droit direct seul	27 596	27 134	54 730
Retraités percevant un droit dérivé seul	329	2 035	2 364
Retraités percevant les deux à la fois	1 072	7 949	9 021
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	3,0%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 282	1 718	7 000
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,2 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	652 €	542 €	590 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 088 €	950 €	1 020 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,0%	59,5%	45,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

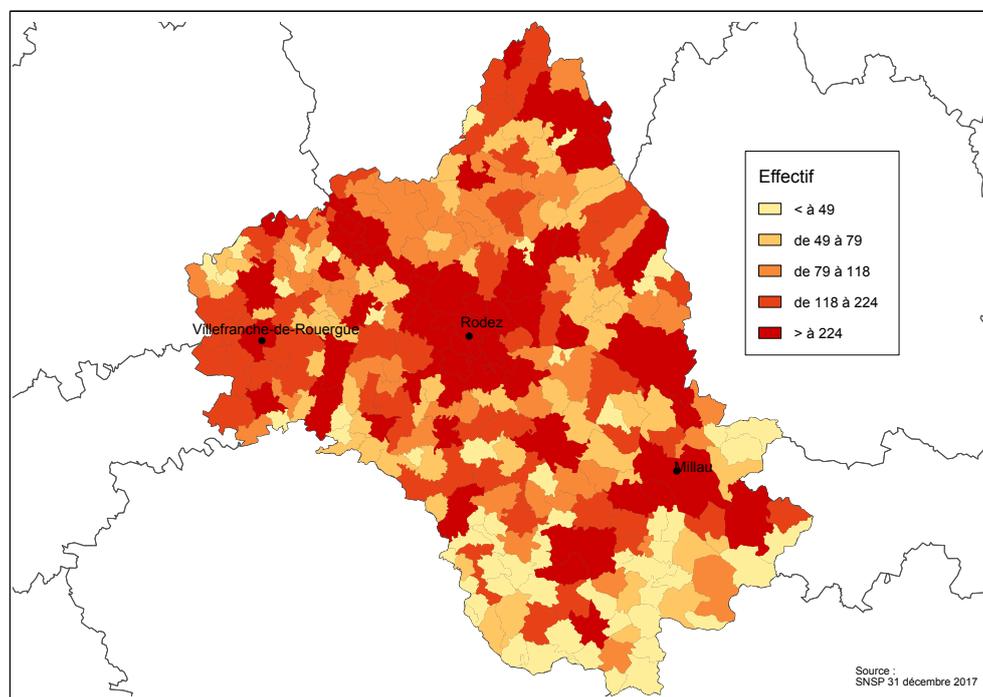
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Millau			
Nombre total de retraités	2 386	3 418	5 804
Retraités percevant un droit direct seul	2 263	2 375	4 638
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	116	125
Retraités percevant les deux à la fois	114	927	1 041
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,4%	3,4%
Rodez			
Nombre total de retraités	2 019	3 031	5 050
Retraités percevant un droit direct seul	1 965	2 230	4 195
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	141	148
Retraités percevant les deux à la fois	47	660	707
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,2%	5,1%	5,2%
Villefranche-de-Rouergue			
Nombre total de retraités	1 436	1 818	3 254
Retraités percevant un droit direct seul	1 367	1 271	2 638
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	86	90
Retraités percevant les deux à la fois	65	461	526
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,5%	3,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

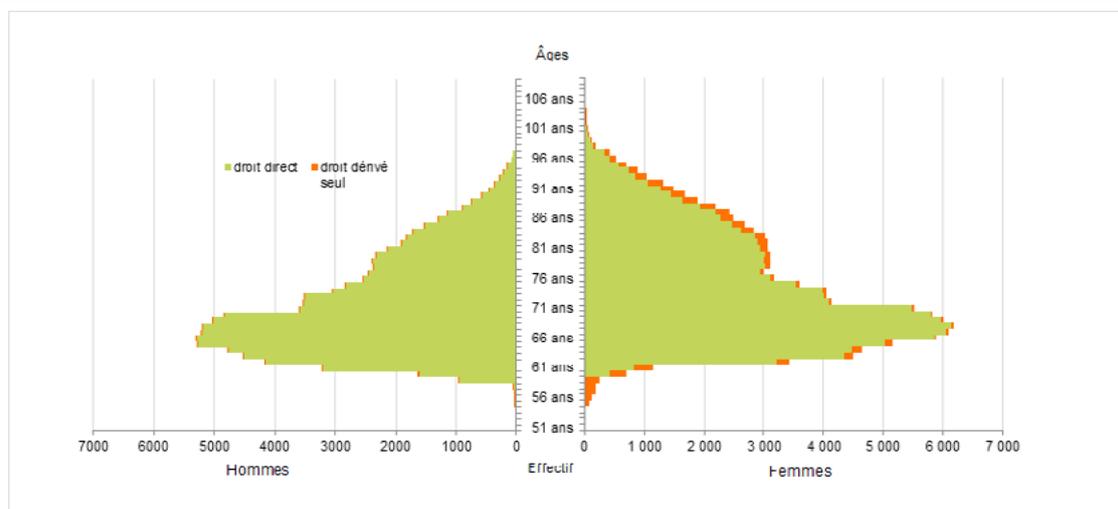


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 233	7 347	12 580
Droits directs (retraites personnelles)	4 977	5 520	10 497
Droits dérivés (retraites de réversion)	256	1 827	2 083
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	347	413	760
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 536	665	2 201
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	75,4 ans	74,4 ans	74,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	48,2%	37,8%	42,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	94 186	119 554	213 740
Retraités percevant un droit direct seul	91 441	87 210	178 651
Retraités percevant un droit dérivé seul	366	6 312	6 678
Retraités percevant les deux à la fois	2 379	26 032	28 411
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,9%	3,8%	3,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 799	5 580	19 379
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	789 €	621 €	695 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 180 €	1 008 €	1 098 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,7%	49,5%	36,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

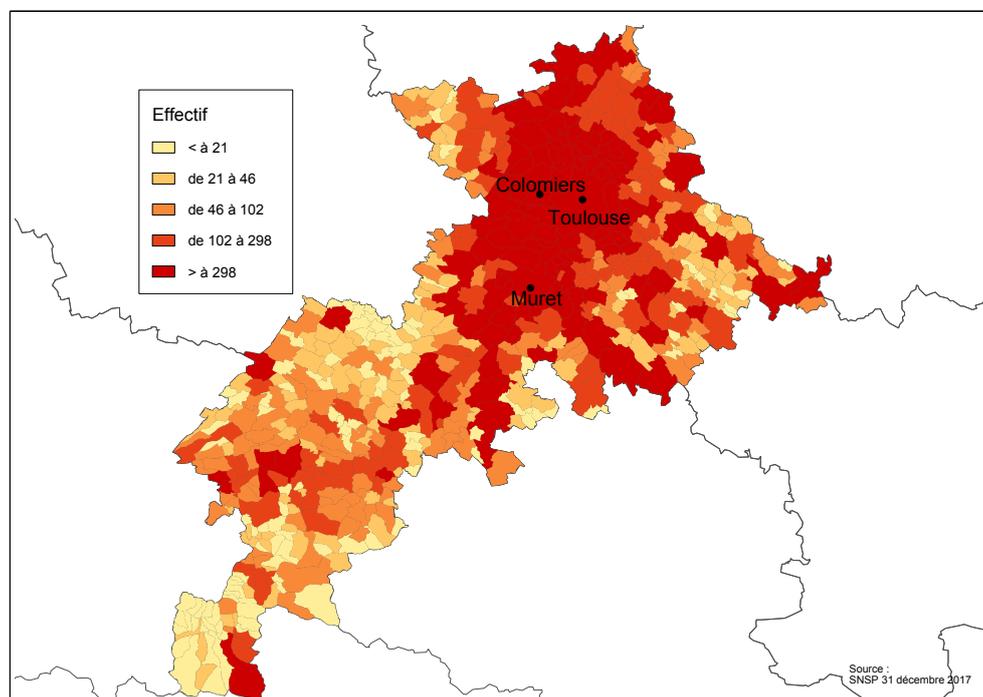
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Toulouse			
Nombre total de retraités	23 696	34 717	58 413
Retraités percevant un droit direct seul	23 076	25 183	48 259
Retraités percevant un droit dérivé seul	76	1 829	1 905
Retraités percevant les deux à la fois	544	7 705	8 249
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,2%	6,4%	7,5%
Colomiers			
Nombre total de retraités	2 540	3 356	5 896
Retraités percevant un droit direct seul	2 472	2 410	4 882
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	162	169
Retraités percevant les deux à la fois	61	784	845
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	4,6%	4,1%
Muret			
Nombre total de retraités	2 041	2 641	4 682
Retraités percevant un droit direct seul	1 987	1 863	3 850
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	140	146
Retraités percevant les deux à la fois	48	638	686
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,6%	3,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

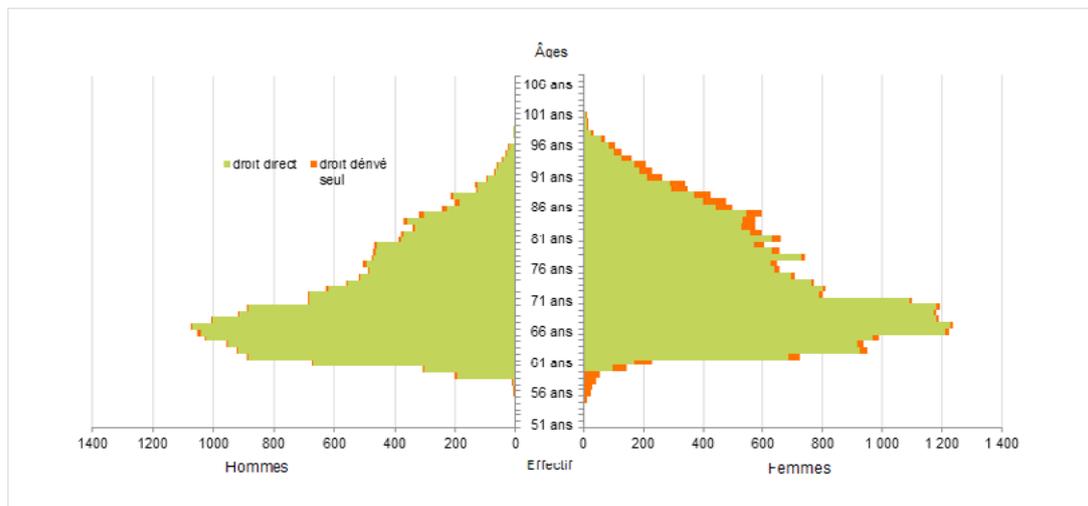


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	969	1 459	2 428
Droits directs (retraites personnelles)	883	1 071	1 954
Droits dérivés (retraites de réversion)	86	388	474
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	80	100	180
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	295	145	440
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	77,2 ans	74,1 ans	74,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	63,4%	50,4%	56,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 491	24 000	42 491
Retraités percevant un droit direct seul	17 595	17 739	35 334
Retraités percevant un droit dérivé seul	253	1 332	1 585
Retraités percevant les deux à la fois	643	4 929	5 572
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	4,0%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 194	1 252	4 446
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,8 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	606 €	517 €	556 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 104 €	955 €	1 027 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	31,3%	59,8%	47,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

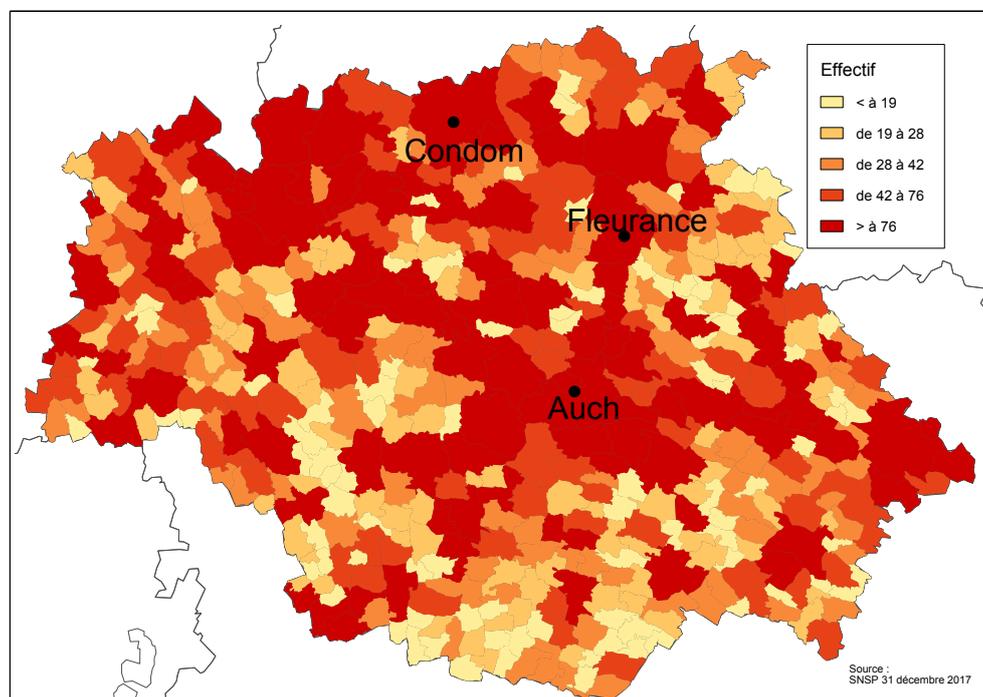
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Auch			
Nombre total de retraités	2 105	2 934	5 039
Retraités percevant un droit direct seul	2 020	2 144	4 164
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	144	160
Retraités percevant les deux à la fois	69	646	715
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	5,9%	6,0%
Condom			
Nombre total de retraités	770	1 087	1 857
Retraités percevant un droit direct seul	738	760	1 498
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	62	69
Retraités percevant les deux à la fois	25	265	290
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	6,2%	4,8%
Fleurance			
Nombre total de retraités	784	1 037	1 821
Retraités percevant un droit direct seul	739	687	1 426
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	60	67
Retraités percevant les deux à la fois	38	290	328
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,9%	5,7%	4,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

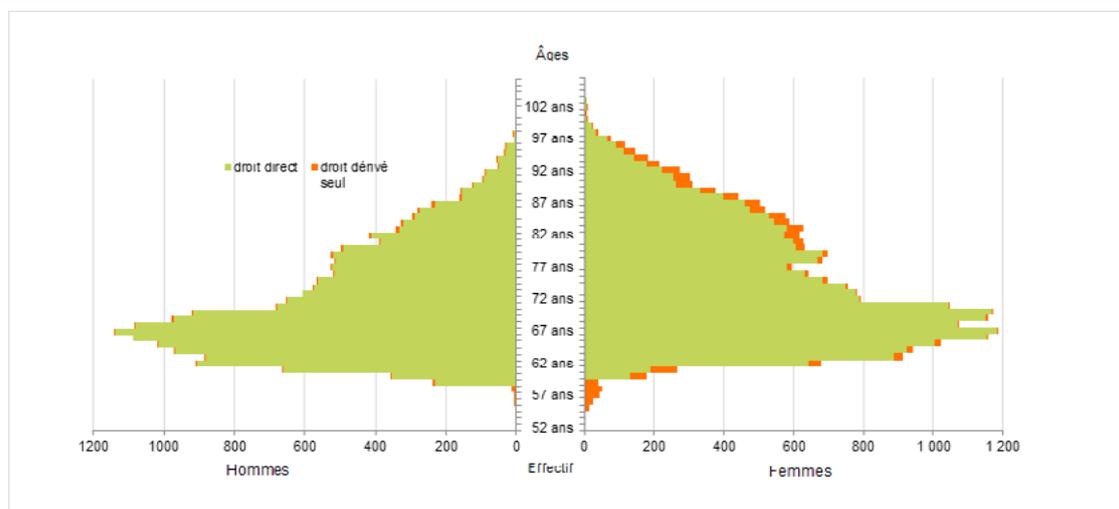


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 026	1 375	2 401
Droits directs (retraites personnelles)	935	986	1 921
Droits dérivés (retraites de réversion)	91	389	480
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	58	65	123
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	332	169	501
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,9%	44,6%	50,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	19 071	23 856	42 927
Retraités percevant un droit direct seul	18 268	17 548	35 816
Retraités percevant un droit dérivé seul	173	1 243	1 416
Retraités percevant les deux à la fois	630	5 065	5 695
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 189	1 237	4 426
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	673 €	574 €	618 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 126 €	984 €	1 055 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,7%	53,7%	41,4%

Pyramide des âges des résidents



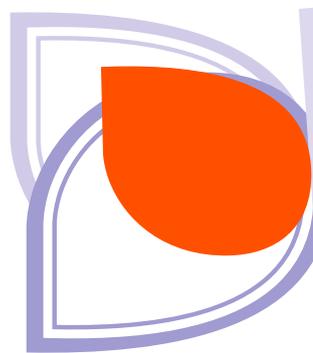
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

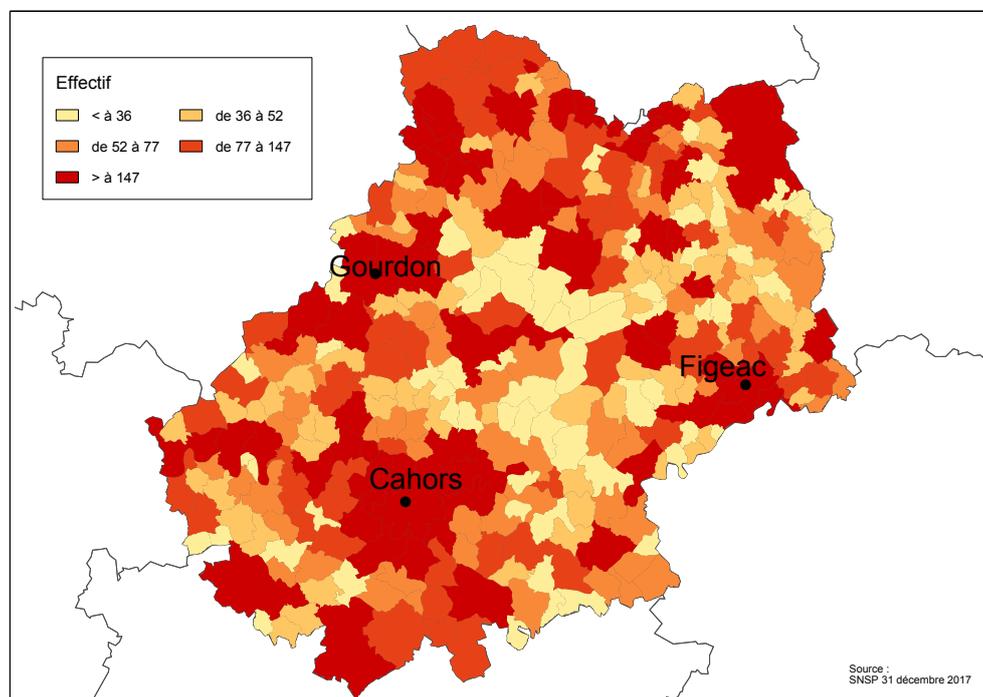
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



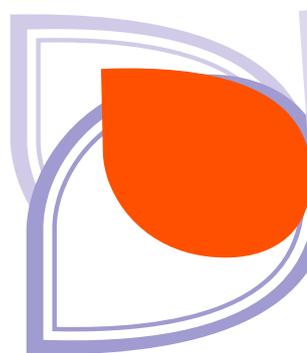
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Cahors			
Nombre total de retraités	1 941	2 822	4 763
Retraités percevant un droit direct seul	1 870	2 054	3 924
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	141	147
Retraités percevant les deux à la fois	65	627	692
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	6,2%	5,7%
Figeac			
Nombre total de retraités	1 044	1 426	2 470
Retraités percevant un droit direct seul	1 007	968	1 975
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	69	72
Retraités percevant les deux à la fois	34	389	423
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	3,4%	3,3%
Gourdon			
Nombre total de retraités	565	769	1 334
Retraités percevant un droit direct seul	532	529	1 061
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	46	53
Retraités percevant les deux à la fois	26	194	220
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	3,1%	3,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

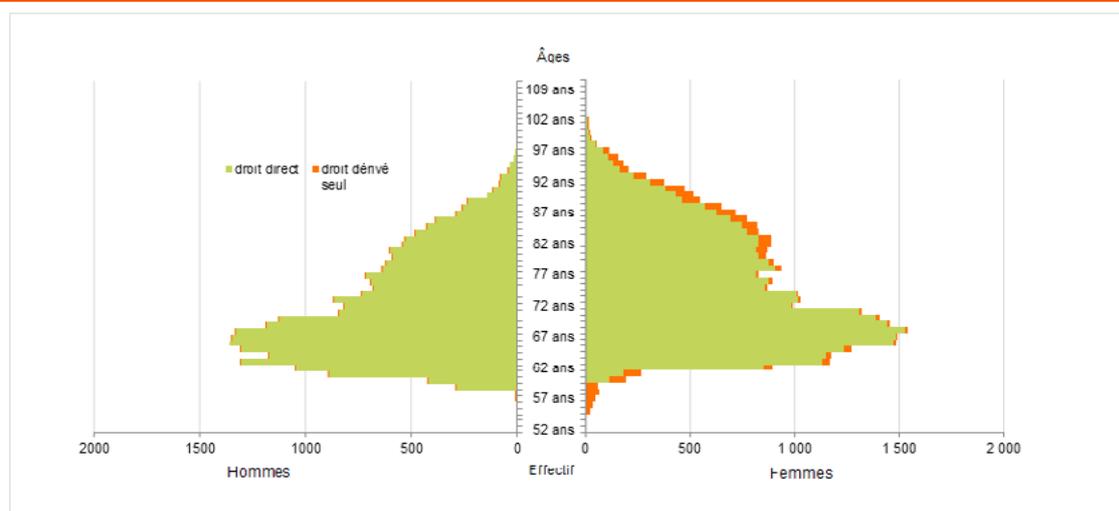


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 270	1 816	3 086
Droits directs (retraites personnelles)	1 171	1 309	2 480
Droits dérivés (retraites de réversion)	99	507	606
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	76	113	189
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	419	163	582
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	73,8 ans	73,9 ans	73,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	52,6%	41,0%	46,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 418	31 704	56 122
Retraités percevant un droit direct seul	23 404	21 972	45 376
Retraités percevant un droit dérivé seul	147	1 943	2 090
Retraités percevant les deux à la fois	867	7 789	8 656
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	4,0%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 801	1 335	5 136
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,4 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	675 €	575 €	618 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 090 €	943 €	1 017 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,7%	57,7%	44,2%

Pyramide des âges des résidents



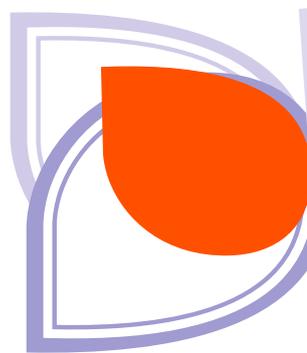
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

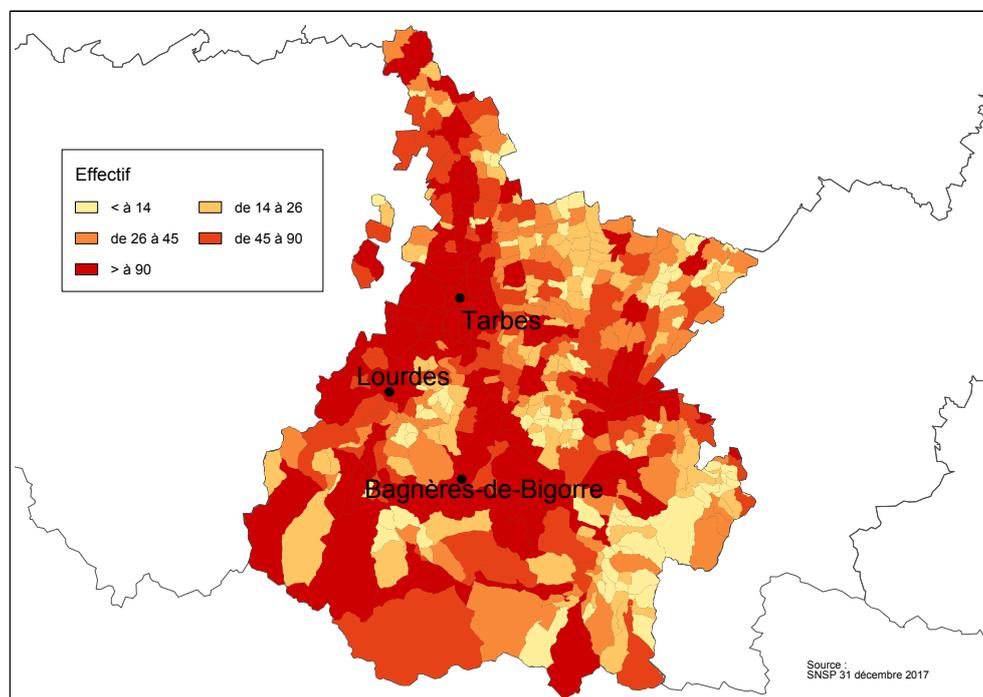
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



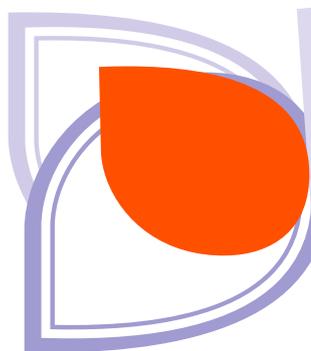
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Tarbes			
Nombre total de retraités	3 651	5 958	9 609
Retraités percevant un droit direct seul	3 482	3 870	7 352
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	369	381
Retraités percevant les deux à la fois	157	1 719	1 876
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,2%	7,6%	7,4%
Lourdes			
Nombre total de retraités	1 639	2 602	4 241
Retraités percevant un droit direct seul	1 556	1 762	3 318
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	139	144
Retraités percevant les deux à la fois	78	701	779
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	6,1%	6,0%
Bagnères-de-Bigorre			
Nombre total de retraités	896	1 246	2 142
Retraités percevant un droit direct seul	844	811	1 655
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	67	72
Retraités percevant les deux à la fois	47	368	415
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,6%	4,8%	4,7%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

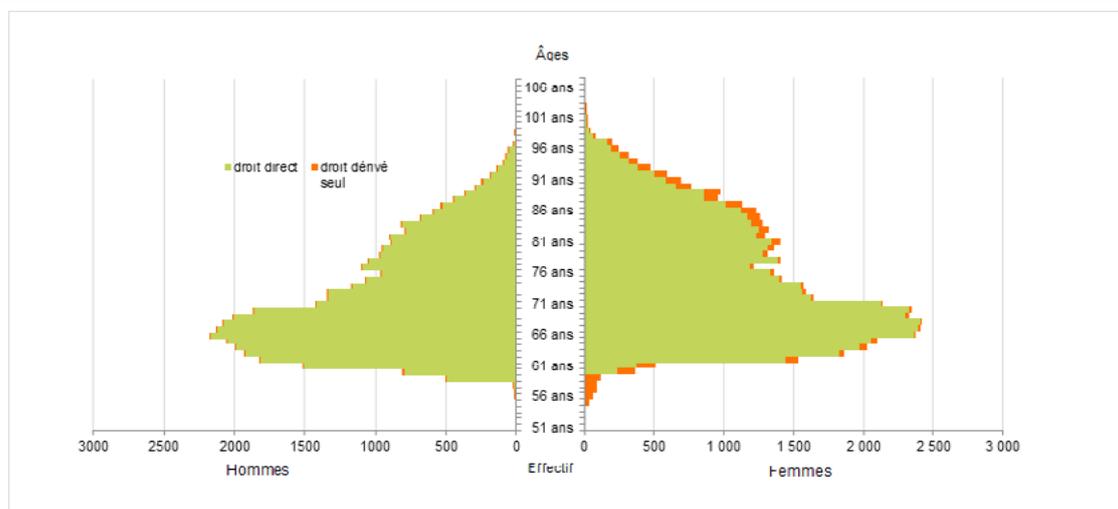


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 017	2 986	5 003
Droits directs (retraites personnelles)	1 832	2 132	3 964
Droits dérivés (retraites de réversion)	185	854	1 039
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	116	161	277
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	692	314	1 006
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	77,6 ans	74,8 ans	75,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	51,5%	37,1%	43,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 471	50 413	89 884
Retraités percevant un droit direct seul	37 607	35 844	73 451
Retraités percevant un droit dérivé seul	298	2 708	3 006
Retraités percevant les deux à la fois	1 566	11 861	13 427
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,8%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 694	2 242	8 936
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,2 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	708 €	593 €	644 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 089 €	935 €	1 012 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,4%	58,5%	43,1%

Pyramide des âges des résidents



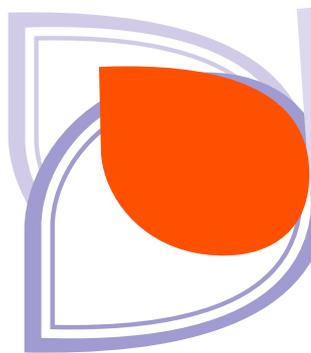
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

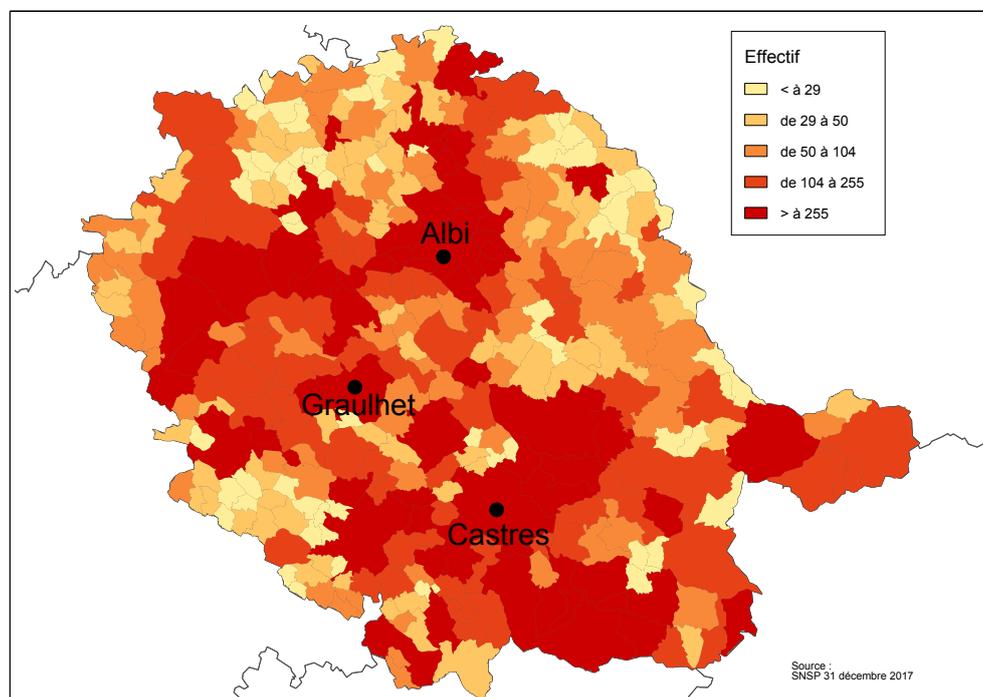
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



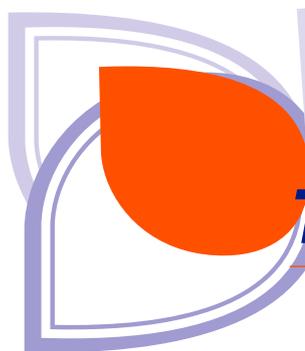
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Albi			
Nombre total de retraités	4 667	6 931	11 598
Retraités percevant un droit direct seul	4 490	4 973	9 463
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	386	412
Retraités percevant les deux à la fois	151	1 572	1 723
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	4,3%	4,2%
Castres			
Nombre total de retraités	4 340	6 125	10 465
Retraités percevant un droit direct seul	4 144	4 126	8 270
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	257	267
Retraités percevant les deux à la fois	186	1 742	1 928
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	4,5%	4,1%
Graulhet			
Nombre total de retraités	1 578	1 996	3 574
Retraités percevant un droit direct seul	1 457	1 306	2 763
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	98	104
Retraités percevant les deux à la fois	115	592	707
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,1%	4,4%	4,7%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

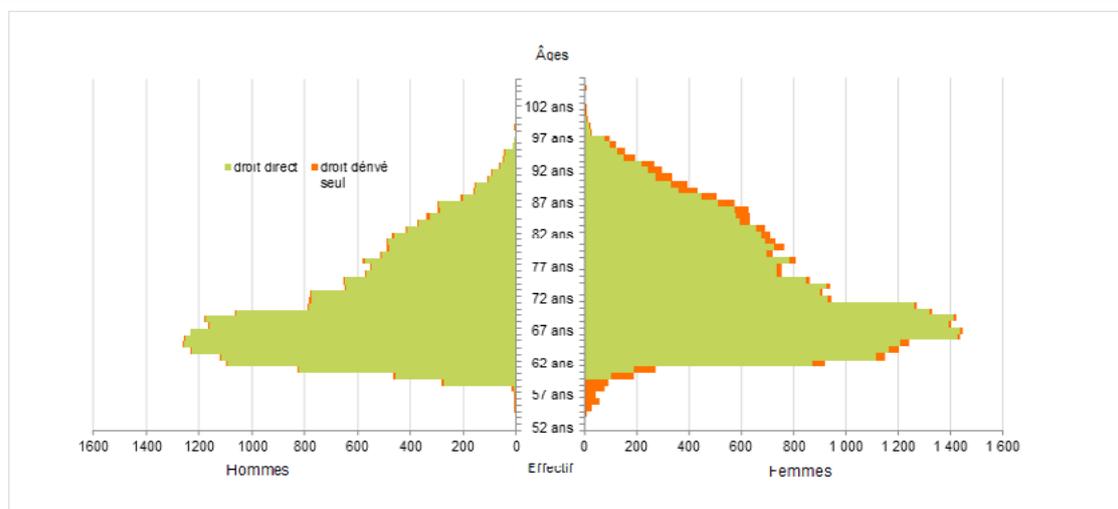


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 227	1 713	2 940
Droits directs (retraites personnelles)	1 106	1 231	2 337
Droits dérivés (retraites de réversion)	121	482	603
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	93	112	205
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	399	184	583
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,2 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	54,8%	44,8%	49,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	22 216	28 529	50 745
Retraités percevant un droit direct seul	21 096	20 591	41 687
Retraités percevant un droit dérivé seul	219	1 660	1 879
Retraités percevant les deux à la fois	901	6 278	7 179
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,9%	4,1%	4,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 169	1 599	5 768
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	643 €	548 €	590 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 092 €	934 €	1 012 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	29,1%	59,2%	45,6%

Pyramide des âges des résidents



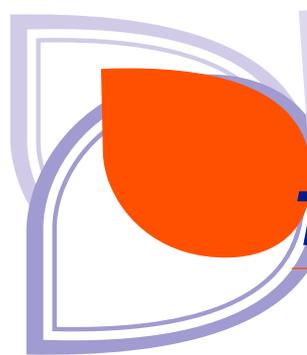
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

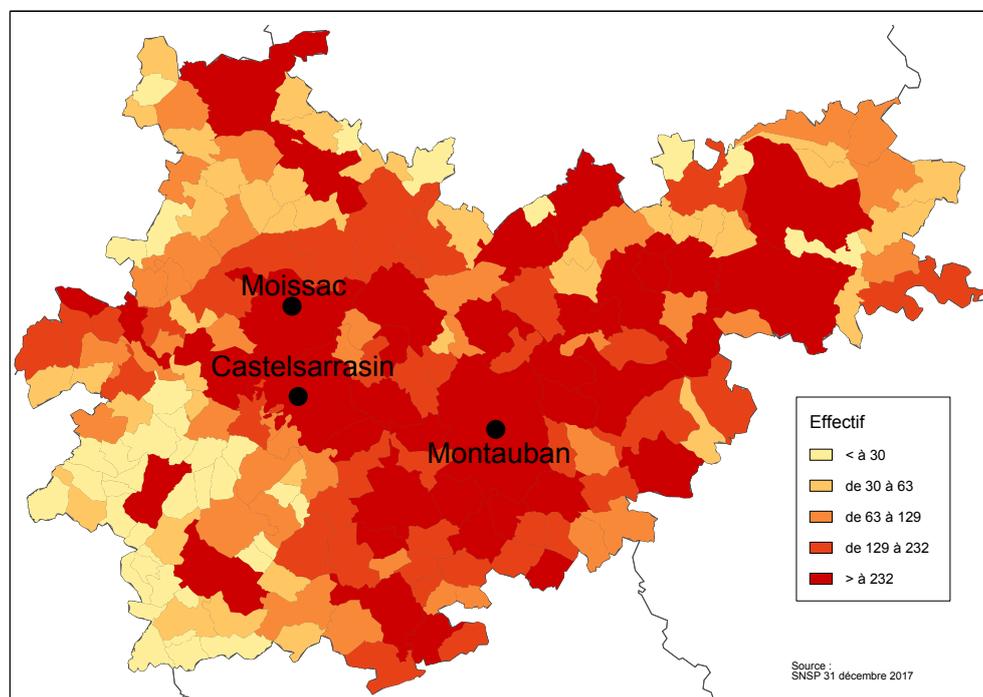
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montauban			
Nombre total de retraités	5 187	7 125	12 312
Retraités percevant un droit direct seul	4 959	5 219	10 178
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	373	397
Retraités percevant les deux à la fois	204	1 533	1 737
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	5,1%	5,5%
Castelsarrasin			
Nombre total de retraités	1 282	1 656	2 938
Retraités percevant un droit direct seul	1 218	1 132	2 350
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	101	110
Retraités percevant les deux à la fois	55	423	478
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,8%	5,6%	4,8%
Moissac			
Nombre total de retraités	1 287	1 645	2 932
Retraités percevant un droit direct seul	1 226	1 145	2 371
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	105	115
Retraités percevant les deux à la fois	51	395	446
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,7%	5,0%	5,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.